



Développement éolien

Réunion publique à Pierreclos

Le 4 septembre 2024





Sommaire



1

Contexte énergétique -
"Penser globalement -
Agir Localement"

2

Point de départ et
potentiel éolien des
communes

3

Présentation des
partenaires

4

Présentation du
partenariat envisagé

5

Communication -
Concertation

6

Questions Générales sur
l'Eolien



1

Contexte énergétique - "Penser globalement"

Contexte énergétique – « Penser Globalement »

PROBLEMATIQUE A RESOUDRE

❑ Nous consommons de l'énergie...il faut donc la produire



❑ Notre consommation d'énergie génère un réchauffement climatique contre lequel il faut lutter



❑ Notre sécurité d'approvisionnement en électricité se dégrade



❑ Notre prix de l'électricité a augmenté et est volatile, il faut juguler cela



❑ Les collectivités ont de plus en plus de missions et de moins en moins de moyens, l'énergie est un nouveau relais de croissance



❑ 675 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité dans le monde, et prétendent à consommer comme nous



❑ Les énergies fossiles que nous consommons ne sont pas produites en France

- Le déficit commercial de la France équivaut aux importations d'énergie fossile
- Souveraineté énergétique et nationale



❑ Nous nous sommes engagés vis-à-vis de l'Europe d'atteindre un objectif d'ENR



Contexte énergétique - « Penser Globalement »

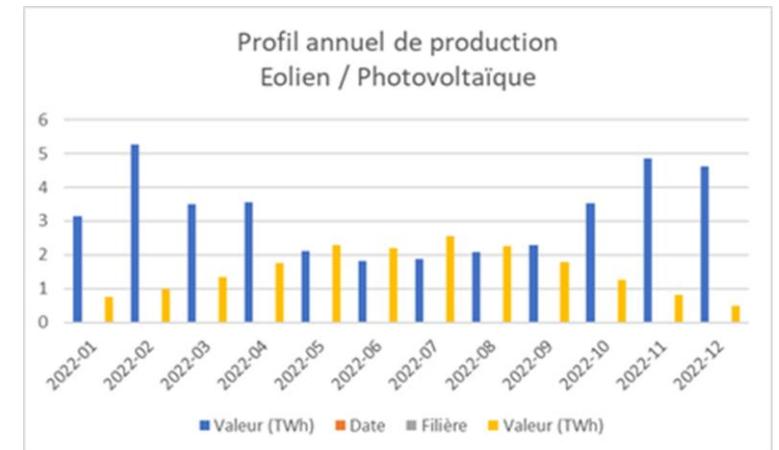
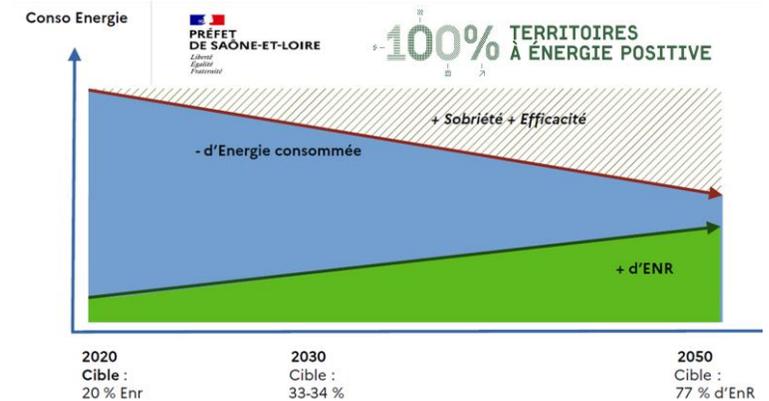
STRATEGIE DE LA FRANCE ET SES DECLINAISONS LOCALES

☐ Consommation

- Réduire notre consommation
- Electrifier nos usages pour supprimer les énergies fossiles

☐ Production

- Investissement dans le grand carénage => prolongation durée de vie de nos centrales nucléaires
- Construction de nouvelles centrales nucléaires
- Mise en œuvre d'un mix-énergétique
- Développement MASSIF du photovoltaïque ET de l'éolien



Etat des lieux au niveau régional et départemental

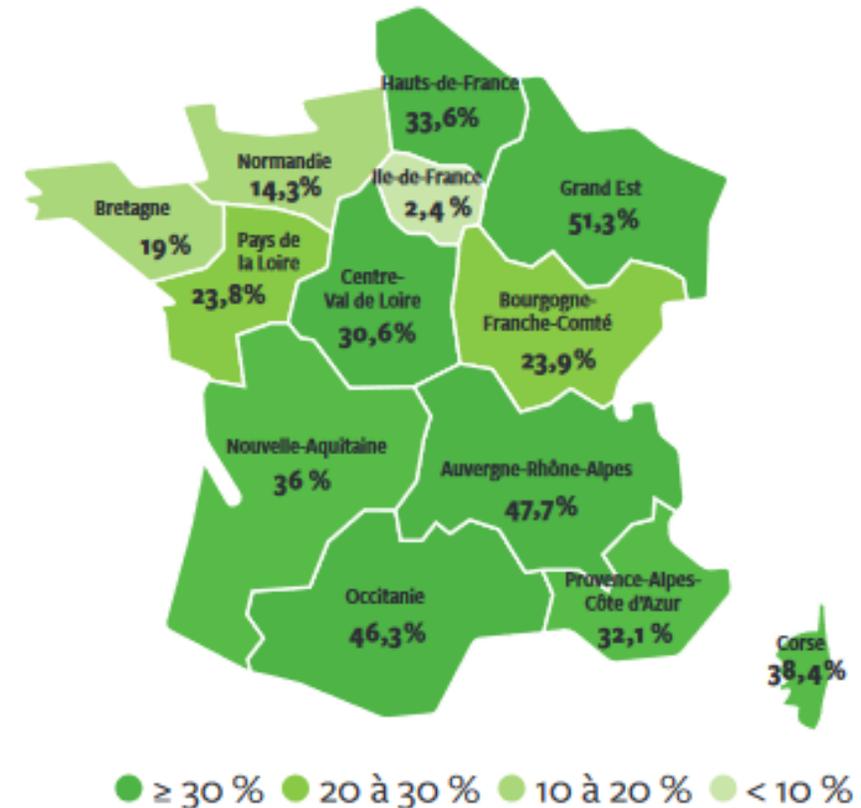
- A l'échelle de la région, seulement 23,9 % de l'électricité consommée provient d'une source de production renouvelable (contre 30,9 % à l'échelle nationale)

Filière	Puissance installée 2023	Objectif 2030	Objectif 2050
Solaire	802 MW	3800 MW	10800 MW
Eolien	1147 MW	2800 MW	4480 MW
Hydraulique	516 MW	530 MW	550 MW

Source : Panorama des ENR à fin décembre 2023 – RTE et SRADDET ICI 2050

- A l'échelle du département, seuls 6% environ de l'énergie totale consommée est issue d'une source production renouvelable (80% bois-énergie)

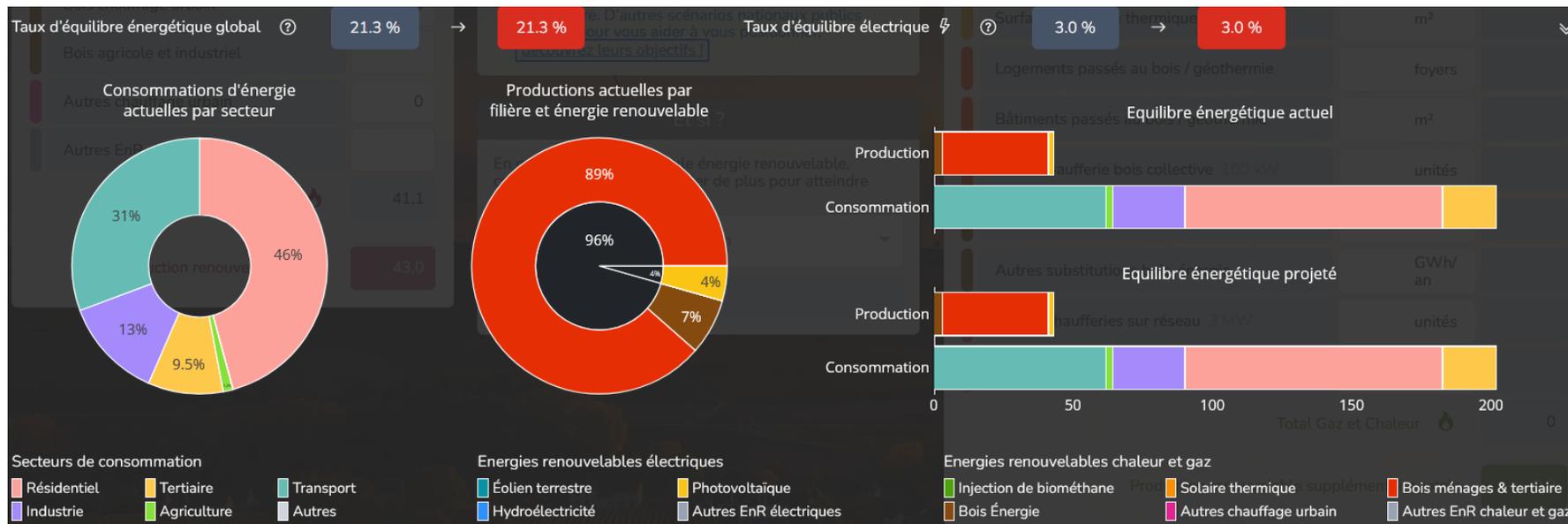
Couverture de la consommation par la production renouvelable en 2023



Source : Panorama des ENR à fin décembre 2023 - RTE

Etat des lieux au niveau de la CC Saint-Cyr Mère Boitier

- La consommation d'énergie tous secteurs confondus s'élève à 202 GWh/an
- La production d'énergie renouvelable s'élève à 43 GW/an répartis comme suit :
 - 1,89 GWh d'électricité renouvelable (exclusivement du photovoltaïque)
 - 38,1 GWh d'énergie bois pour les ménages et le tertiaire
 - 3,05 GWh pour les réseaux de chaleur urbains
- **Le taux d'équilibre énergétique global n'est que de 21,3 %**
- **Le taux d'équilibre électrique n'est que de 3%**



Production renouvelable actuelle	
ⓘ Les productions de chaleur agricole, industrielle et collective hors réseau de chaleur sont à compléter pour permettre une vision complète de l'équilibre.	
	GWh/an
Éolien terrestre	0
Photovoltaïque	1,89
Hydroélectricité	0
Autres EnR électriques	0
Total Électricité ⚡	1,89
Injection de biométhane	0
Solaire thermique	0
Bois ménages & tertiaire	38,1
Bois chauffage urbain	3,05
Bois agricole et industriel	0
Autres chauffage urbain	0
Autres EnR chaleur et gaz	0
Total Gaz et Chaleur 🔥	41,1
Production renouvelable totale	43,0

Source : Outil Terza - FNCCR



2

Point de départ de la
réflexion et potentiel éolien
des communes

Contexte du projet - « Agir Localement »

Exigences des communes vis-à-vis du projet

- **Principe de solidarité entre les communes**
- **Ouvrir le projet aux autres communes et à la CC SCMB**
- **Gouvernance**
 - *Plus de poids pour les communes et les collectivités en générale*
 - *Implication des citoyens*



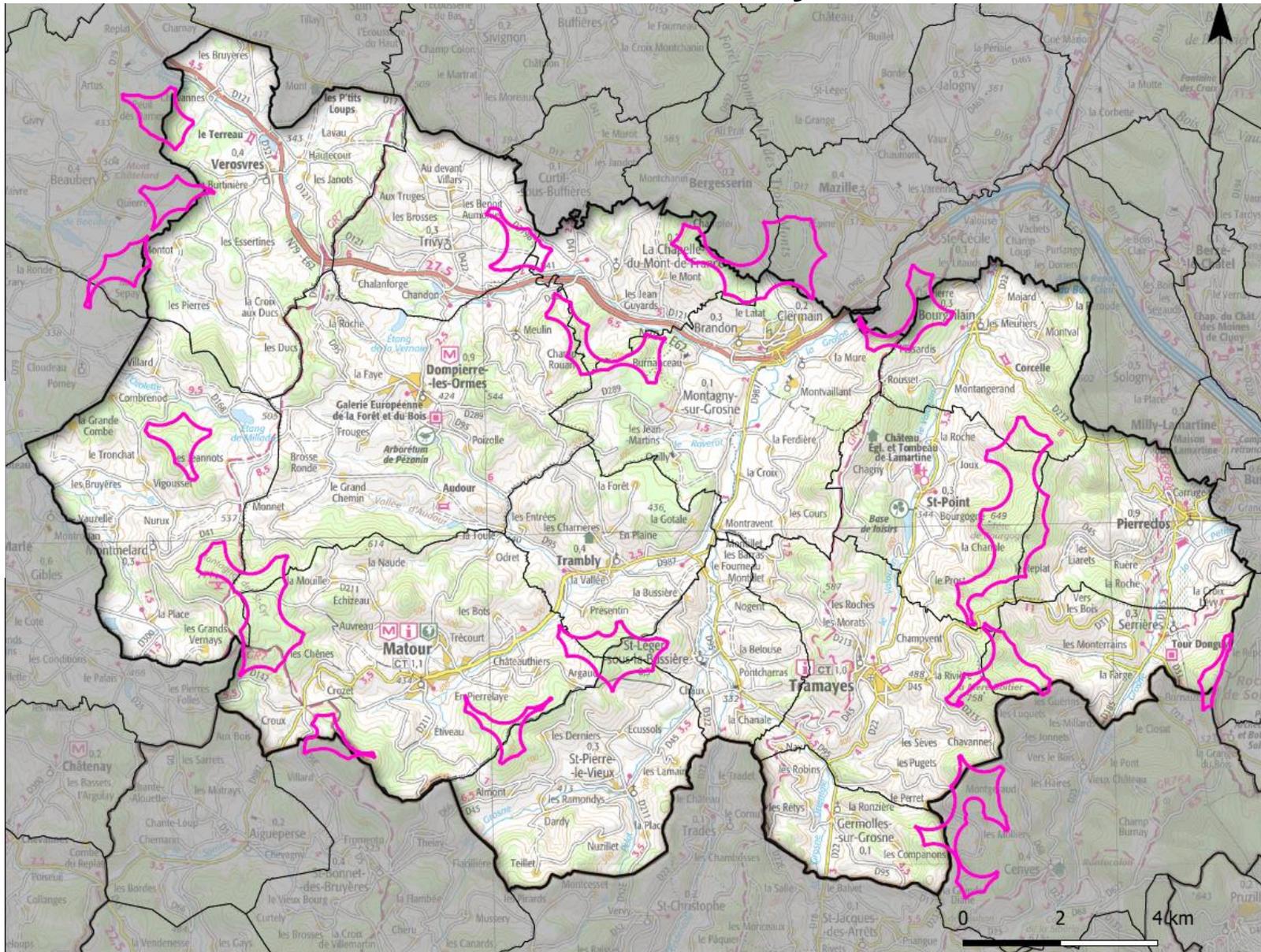
- **Retombées économiques locales**
- **Valorisation locale de l'électricité produite**



- **Meilleure répartition des redevances vis-à-vis des propriétaires de terrains**
- **Minimiser le risque pour les communes**



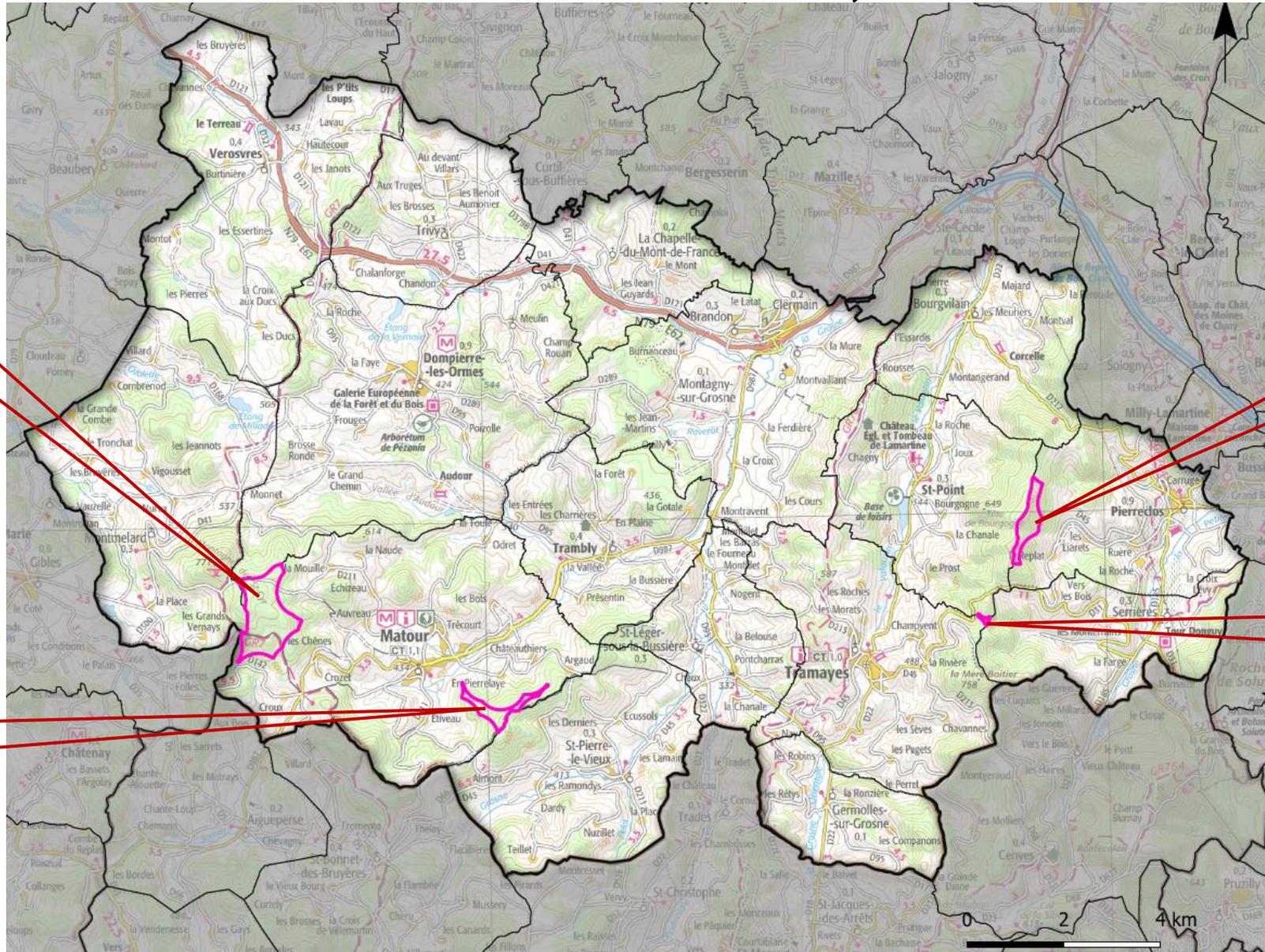
Carte du potentiel éolien à l'échelle de la CC Saint-Cy Mère Boitier



Légende:

-  Limites communales
-  Zones d'implantation potentielles

Carte des zones étudiées sur les communes de Matour, Pierreclos et Tramayes



Potentiel
de 0 à 5
éoliennes

Potentiel
de 0 à 4
éoliennes

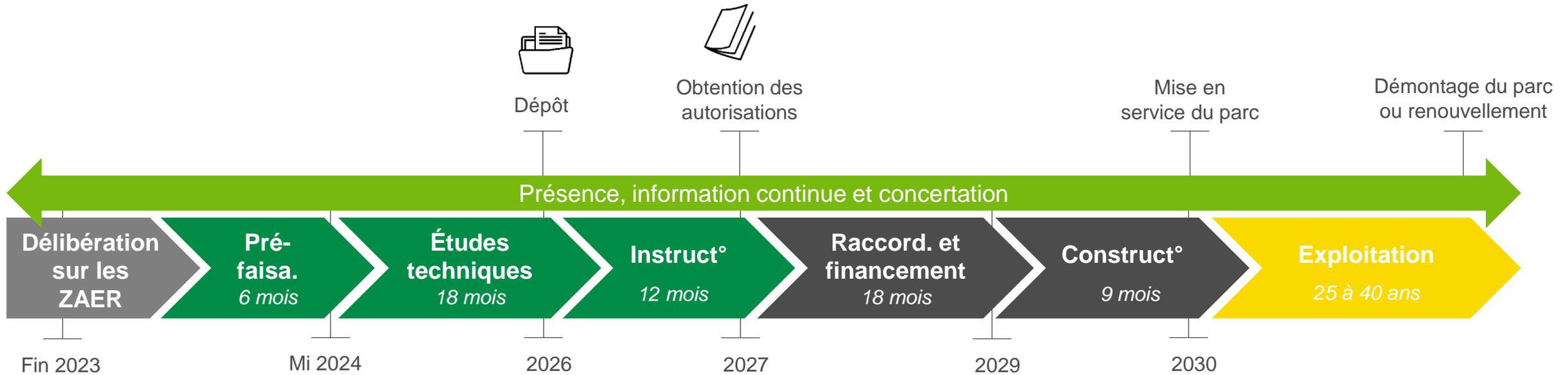
Potentiel
de 0 à 1
éolienne

Potentiel
de 0 à 4
éoliennes

Légende:

-  Limites communales
-  Zones d'implantation potentielles

Le(s) temps du projet



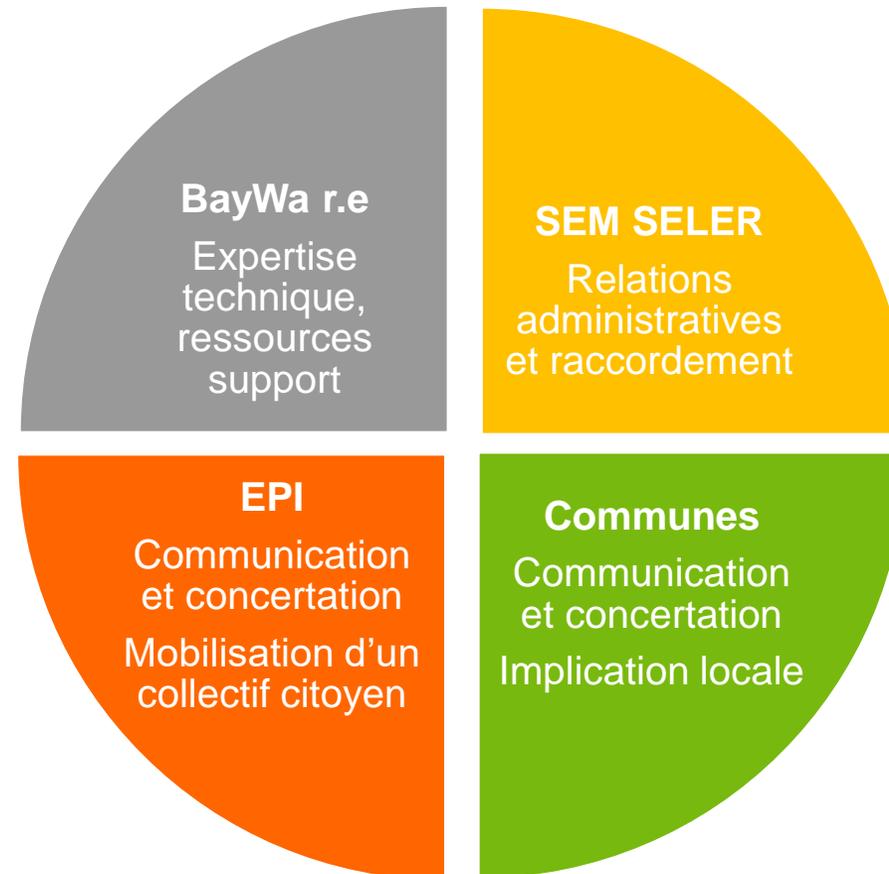
- Délibération favorable du Conseil municipal de Matour le 10 juin 2024
- Délibération favorable du Conseil municipal de Tramayes le 21 juin 2024
- Délibération favorable du Conseil municipal de Pierreclos le 1^{er} juillet 2024



3

Présentation des partenaires

Une répartition du pilotage des missions de développement



BayWa r.e. France donne la priorité à la proximité

Chiffres clés BayWa r.e. France



8

agences et plus
de 10 sites



220

employés



500 MW

36 parcs

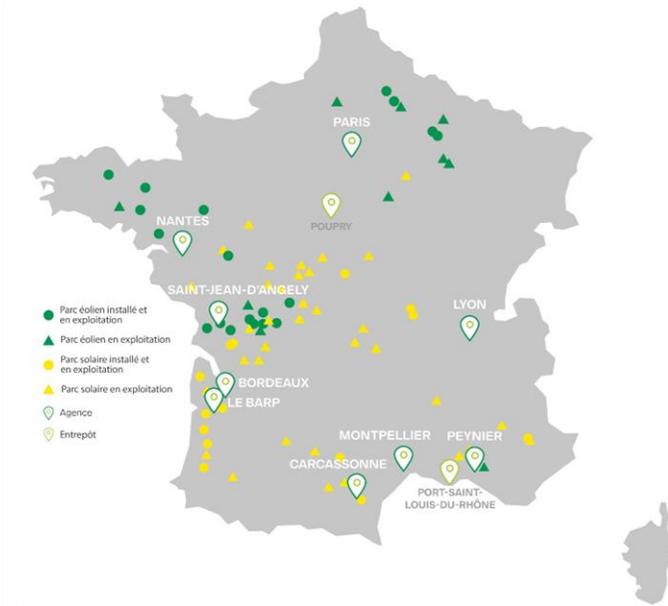
éoliens en
exploitation



600 MWc

52 parcs

solaires en
exploitation

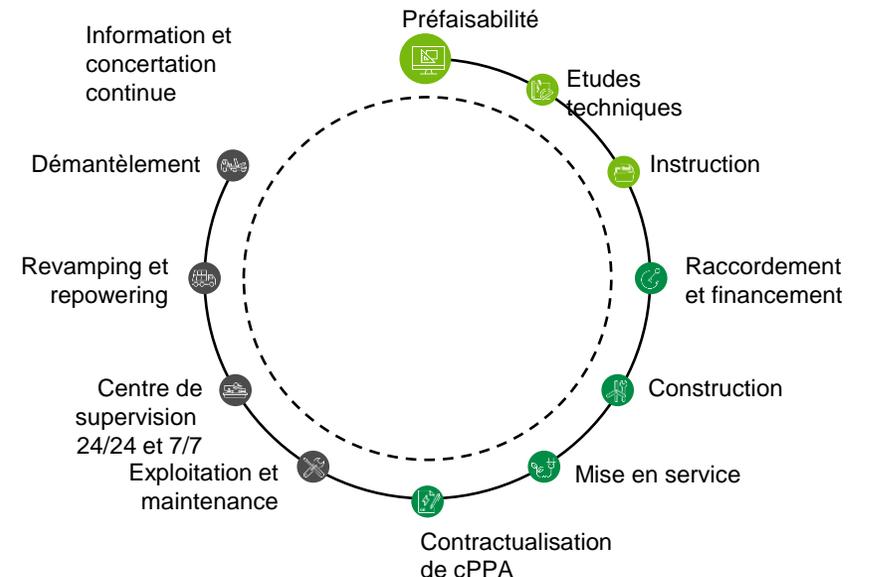


r.e.penser l'énergie avec les territoires



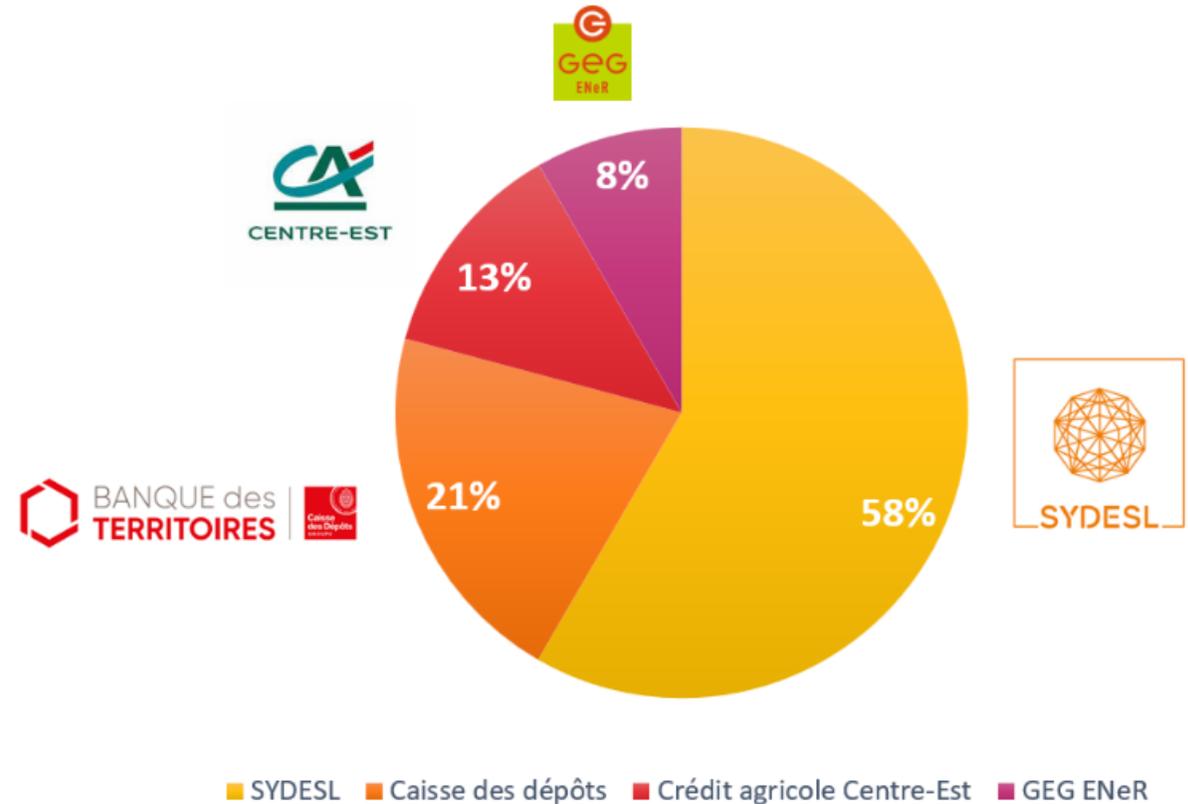
Chez BayWa r.e., nous sommes convaincus que la transition énergétique ne se fera pas sans l'adhésion de nos concitoyens et de leurs représentants.

Nous estimons donc que les territoires doivent être au cœur du développement de projets d'énergies renouvelables.



La SEM SELER, bras armé du SYDESL pour les projets d'énergie renouvelable

- Une **société d'économie mixte** est une société de droit privé présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionnariat public majoritaire (Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire) et un actionnariat privé minoritaire.
- La SEM a été créée afin de :
 - Massifier le développement des projets d'énergie renouvelable en **apportant de l'ingénierie technique et financière** dès les phases de réflexion
 - Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en **favorisant l'investissement local** dès que les projets le permettent et **les retombées économiques locales**
 - Permettre aux communes, aux intercommunalités et aux citoyens **d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire**

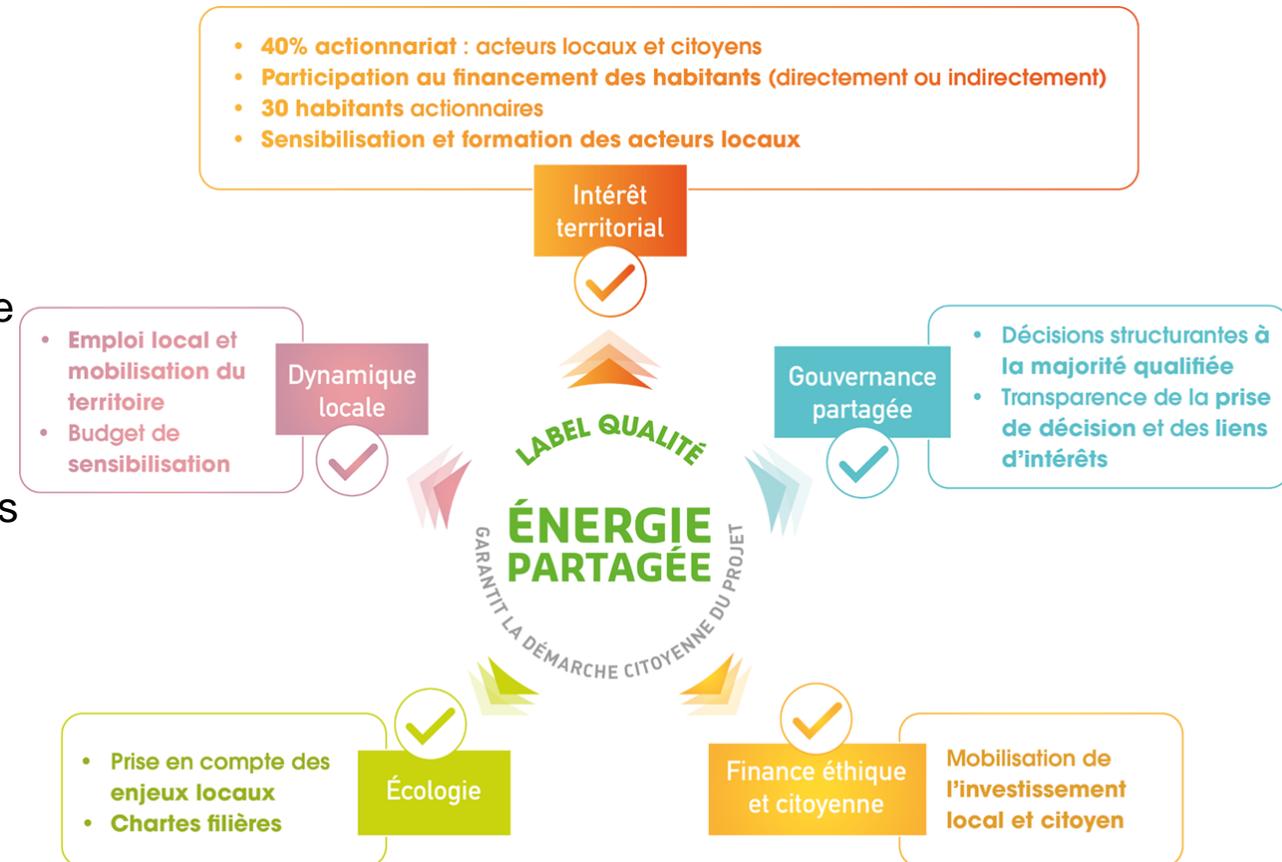


Energie Partagée, accompagnateur de projet de territoire

Le mouvement Energie Partagée accompagne des structures citoyennes et des collectivités dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables.

Energie Partagée a notamment pour ambition de :

- Impliquer les acteurs locaux dans la transition énergétique
- Accompagner des projets en ligne avec le territoire
- Favoriser la résilience des territoires
- Maximiser les retombées économiques locales des projets
- Lutter contre le changement climatique





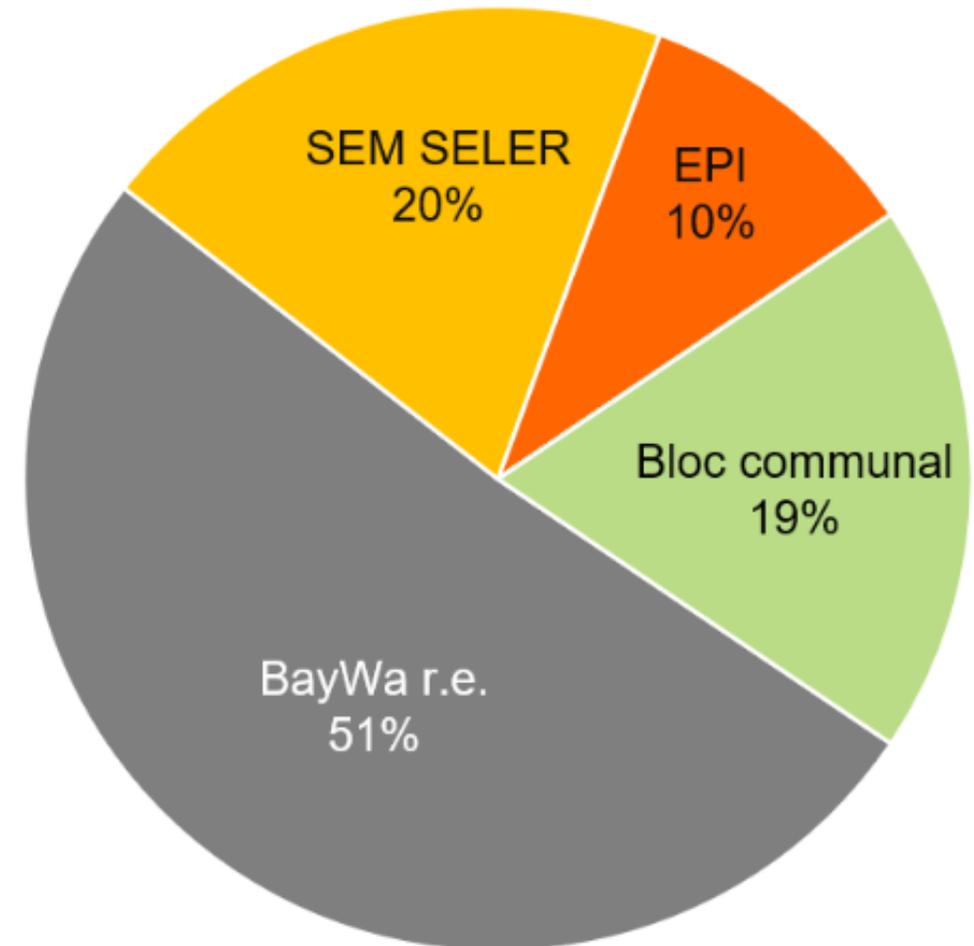
4

Présentation du partenariat envisagé

Un unique partenariat pour l'étude de plusieurs projets

- La volonté des partenaires est de créer rapidement une société de projet dédiée, dont l'actionnariat sera réparti conformément au graphique ci-contre (**1000 actions d'une valeur nominale de 1€**)
- Si plusieurs demandes d'autorisation étaient déposées in fine pour deux ou trois zones d'études, une deuxième société avec la même répartition du capital serait créée
- Les conséquences sont les suivantes :
 - Un même poids décisionnel pour les acteurs du bloc communal, peu importe où se situe le projet in fine
 - Un partage équitable des revenus, peu importe là aussi la localisation des éoliennes

Actionnariat des futures sociétés de projet



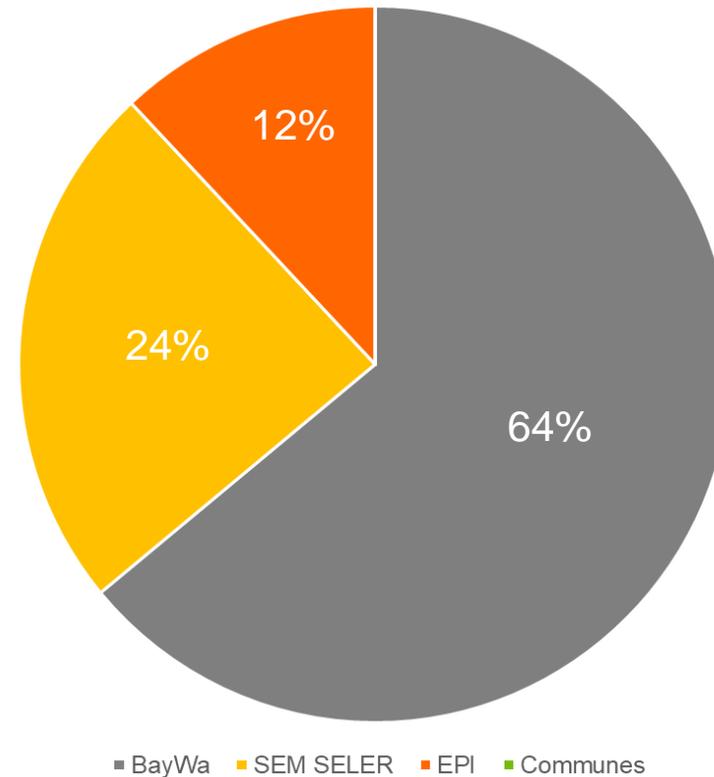
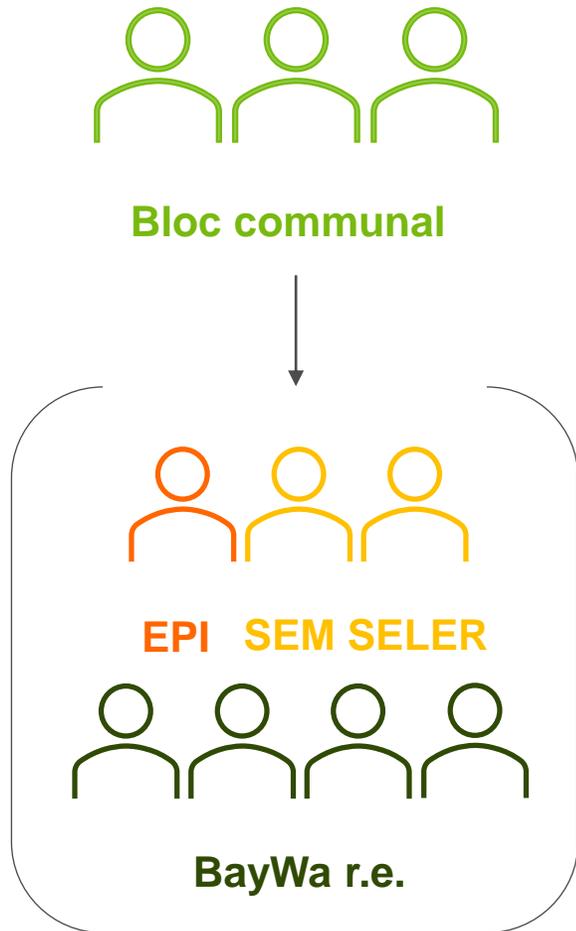
Un partage des décisions stratégiques



Des décisions ciblées soumises à un comité stratégique à la majorité des 8/10^{ème}

La liste des décisions soumises à ce comité portera notamment sur les caractéristiques du projet, sur les phases de développement, de construction et d'exploitation, et sera validée entre les co-actionnaires

Une répartition de la prise en charge des coûts externes de développement excluant tout concours financier du bloc communal



Une unité du bloc communal

- Un bloc communal visant à intégrer toutes les collectivités ou leurs émanations soucieuses de prendre part à ce projet :
 - Les communes de la CC Saint-Cyr Mère Boitier – pour l’heure, seules les communes de Matour, Pierreclos et Tramayas ont signifié leur souhait de prendre part à cette démarche
 - La CC Saint-Cyr Mère Boitier directement dans l’hypothèse d’une délibération favorable du conseil communautaire
 - Toute structure que les communes ou l’EPCI créerait pour participer à ce projet
- Les 19% du capital de la société de projet seront partagés entre toutes les collectivités, étant entendu que la prise de participation des nouveaux entrants se feront selon les conditions suivantes :
 - Jusqu’à la création de la société de projet (estimée à fin 2024) : **conditions identiques pour toutes les collectivités** (valeur nominale de l’action – soit 1€ par action)
 - Jusqu’au 31 décembre 2026 : **conditions identiques aux collectivités initiales** (valeur nominale de l’action) + **frais juridique et de formalisme** (coûts du greffe du tribunal de commerce, annonces légales, etc.)
 - A compter du 1^{er} janvier 2027 : conditions définies par la société de projet pour les transferts entre actionnaires et **valorisation des actions à leur valeur de marché**
- Une solidarité financière entre les collectivités en cas d’évolution différente des projets (= **partage des revenus quelle que soit la localisation finale du projet**)
- Une concertation préalable au sein du bloc communal préalablement aux prises de décision afin de **parler d’une seule voix au sein du comité stratégique**

Une volonté de favoriser la vente locale d'électricité renouvelable

Engagement des actionnaires d'étudier les possibilités de donner à la population l'accès à une électricité locale à prix réduit

Consommer une énergie locale renouvelable et participer à la transition énergétique



Accéder à de l'électricité renouvelable



Participer à la transition énergétique de sa commune



- Un **accès à de l'électricité renouvelable** produite localement
- **Communication et information** auprès des riverains du parc

Souscrire à l'offre locale d'électricité renouvelable



Je m'informe sur l'offre d'électricité renouvelable proposée par le collectif et le fournisseur partenaire



Je souscris à l'abonnement d'électricité verte en ligne : sans frais, sans coupure et sans intervention



Je suis consommateur d'électricité renouvelable !

Une volonté de favoriser la vente locale d'électricité renouvelable

L'exemple de l'autoconsommation collective du parc photovoltaïque de la Grisière (Mâcon)

10 **Actu** Mâconnais

Lundi 2 septembre 2024

Mâcon

Future centrale de la Grisière : l'énergie en partie vendue localement et moins chère

De l'autoconsommation collective est en train d'être mis en place pour un sixième de l'électricité produite par la future centrale photovoltaïque de la Grisière, à Mâcon. Une initiative qui doit créer des conditions tarifaires avantageuses pour la consommation énergétique des riverains du projet dans un rayon de deux kilomètres.

Si le paysage n'a pas fondamentalement changé sur place, le projet de la centrale photovoltaïque de la Grisière, à Mâcon, avance. C'est la Société monégasque de l'électricité et du gaz (Smeg) qui est à la baguette pour installer environ 12 000 panneaux solaires sur un terrain de la Ville de Mâcon, derrière la déchetterie ou encore le complexe sportif Antoine-Griezmann. Le début des travaux est attendu pour ce mois de septembre mais la distribution de l'énergie produite se prépare déjà.

Une énergie verte 100 % "made in Mâcon"

Sur cet aspect, c'est une se-



Voici à quoi doit ressembler le projet de centrale photovoltaïque de Mâcon sur le site de la Grisière, une fois fini. Photo fournie par Smeg

conde entreprise qui est missionnée : SerenySun Energies. La société, basée à Aix-en-Provence, a été chargée par la Smeg de gérer la partie autoconsommation collective du projet. En clair, sur les 6 MWh (mégawatt crête) d'électricité produite par le futur site de 5,14 hectares, un MWh sera destiné à une consommation purement locale. Cela équivaut à environ à la consommation énergétique an-

nuelle de 320 foyers.

SerenySun est chargée de rassembler une communauté d'habitants, collectivités ou entreprises situés dans un rayon de deux kilomètres du site qui seraient intéressés pour consommer cette électricité verte. Ce périmètre comprend par exemple l'hôpital de Mâcon, le quartier de Flacé ou encore le Leclerc des Saugeraies.

« C'est une énergie de complé-

ment, précise Alice Gaubert, directrice développement de la société. Comme on produit en journée uniquement, on vient en complément du fournisseur habituel. On vise environ entre 25 et 30 % des besoins de consommation de nos clients. »

Des tarifs « environ 15 % » inférieurs à ceux en vigueur

Au-delà de l'aspect écologi-

que, pour rappel cette centrale doit s'installer sur une ancienne décharge enfouie dont le terrain était à l'abandon, c'est par le prix que les porteurs de projet comptent amadouer les riverains.

« Notre engagement, c'est d'être toujours inférieur au Tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE), appuie Alice Gaubert. Environ à hauteur de 15 %. Le tarif général actuel est d'environ 0,153 € le kWh ; nous, pour les particuliers, on propose 0,120 € le kWh dans notre offre de lancement. Pour les entreprises, on demande de nous contacter pour qu'on établisse le tarif suivant le profil de consommation. »

« Ces modèles d'autoconsommation collective, parfois participative, sont amenés à se développer, poursuit Alice Gaubert. C'est avantageux pour les riverains et ils font partie du projet ce qui lui donne une meilleure acceptabilité. »

• **Lionel Brossard**

Renseignements et contact sur le site de SerenySun Energies Notre énergie la Grisière.

Les conditions de participation à une opération d'autoconsommation collective sont les suivantes :

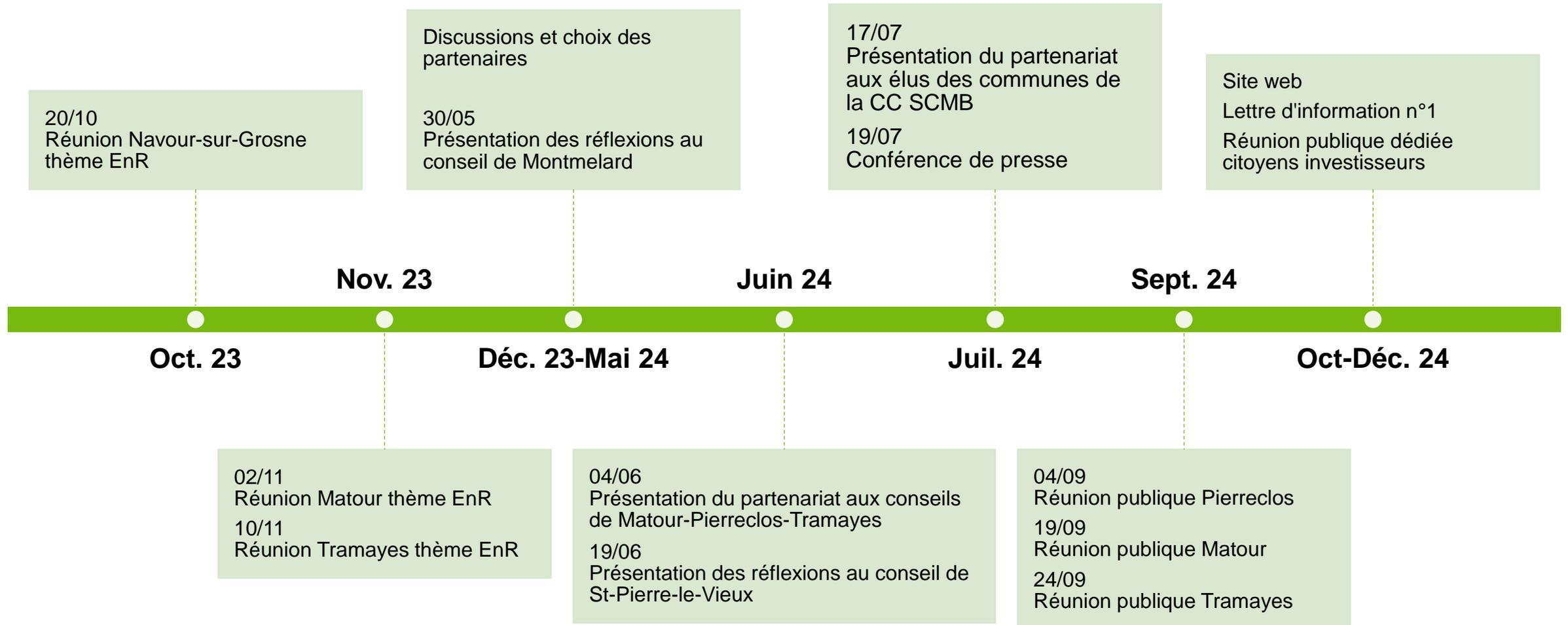
- Avoir un compteur LINKY
- Etre dans le périmètre autorisé de la boucle d'ACC (plusieurs périmètres de 2, 10 ou 20 km à l'heure actuelle)
- Rejoindre la PMO (Personne Morale Organisatrice) – le SYDESL et la SEM sont en train de constituer une PMO à l'échelle départementale, ayant vocation à promouvoir tous les projets d'autoconsommation du territoire
- Signer les contrats de vente avec le (ou les) producteur(s)
- Signer l'accord de participation et de collecte des données de consommation d'électricité.



5

Communication - concertation

Actions passées et prévisionnelles sur 2024



Implication des habitants locaux

Une réunion dédiée aux citoyens qui souhaiteraient s'impliquer dans le suivi du projet sera organisée d'ici la fin de l'année

Intéressé.e ?

Contactez simon.mathieu@energie-partagee.org



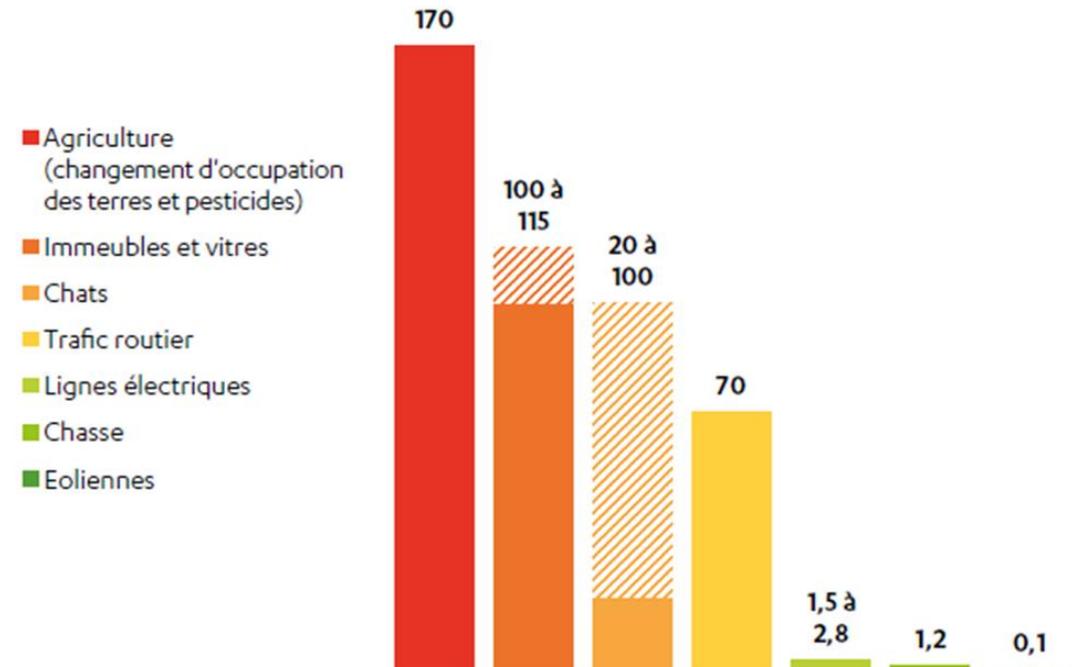
6

Quelques questions générales sur l'éolien

Eolien et biodiversité

- Toutes les activités humaines ont un impact sur la biodiversité. Concernant l'éolien, **oiseaux et chauve-souris** sont les plus sensibles à ces installations. Les premières causes anthropiques de mortalité des oiseaux sont pourtant bien différentes.
- L'étude des impacts potentiels d'un parc éolien est très dense. Grâce à la séquence obligatoire **Eviter Réduire Compenser (ERC)**, l'impact est limité au maximum. Le suivi est ensuite continu. Même après la construction du parc celui-ci peut être arrêté si l'impact sur les populations protégées est jugé trop important par les services de l'Etat.

CAUSES ANTHROPIQUES DE DÉCÈS D'OISEAUX EN ALLEMAGNE²
(EN MILLIONS D'INDIVIDUS TUÉS PAR AN)

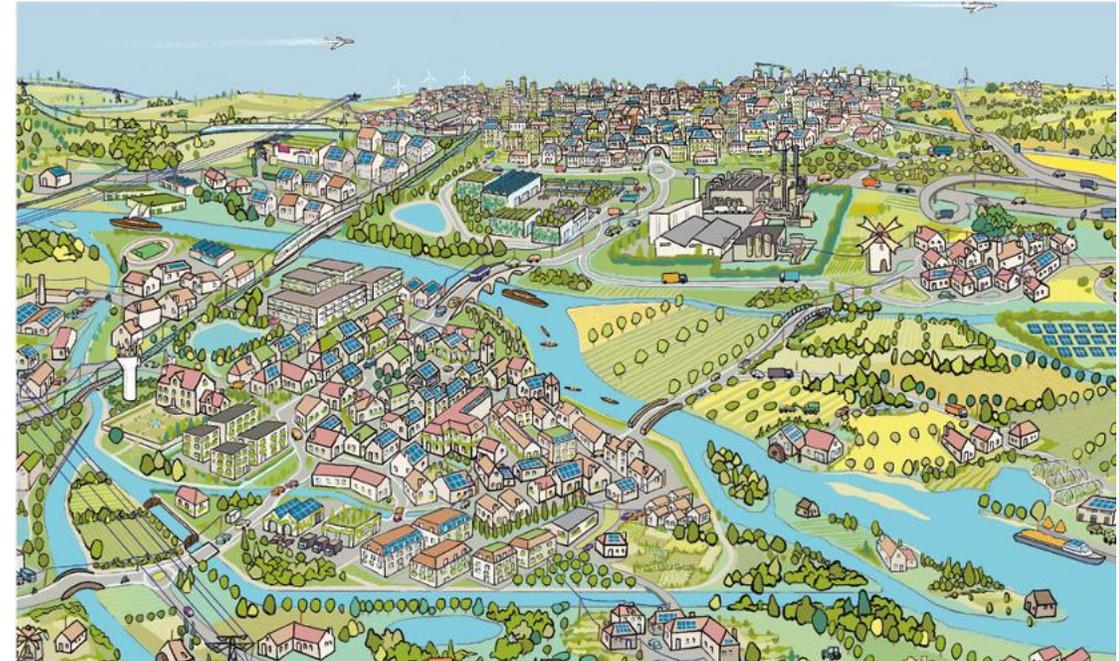


¹ Eolennes & Biodiversité : Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer (LPO, 2019)

² « La grande tuerie d'oiseaux » (« Das große Vogelsterben ») (NABU, 2018)

Eolien et paysage

- Le paysage est **la conséquence mouvante de nos modes de vie**, en évolution permanente
- Le changement climatique modifiera le paysage en profondeur et de **manière bien plus agressive** que les solutions mises en œuvre pour s'y adapter
- Nous sommes déshabitués des paysages de la production d'énergie. **Rendre à l'énergie sa matérialité dans le paysage est ainsi un défi majeur de la transition énergétique**
- 73% des français ont une bonne image de l'énergie éolienne. Et les riverains des parcs ? **Ils sont 80% à le penser**



- Source : Réaliser la transition énergétique par le paysage - ADEME, 2024
- Source : Énergie éolienne, comment les français la perçoivent-ils ? Harris 2018
- Ressources : site de l'UNESCO <https://whc.unesco.org/fr/wind-energy/>

Eolien en forêt

- Défrichage moyen nécessaire pour une éolienne, accès compris : **1 à 1,5 Ha**
- Réutilisation autant que possible et consolidation des chemins forestiers existants et généralement **amélioration de la desserte forestière**
- **Respect d'une distance minimale** entre le bas de pale et la cime des arbres et mise en place d'un **bridage adapté** pour préserver l'activité de la biodiversité



Eolien et immobilier

- La valeur d'un bien immobilier est principalement liée ses **caractéristiques objectives** : état, taille, équipement, etc.



La présence d'un parc éolien ne modifie pas ces caractéristiques

- **L'attractivité de la localisation** d'un bien immobilier est déterminante : présence d'écoles, de commerces, équipements sportifs, associations, etc.



Les retombées financières liées à l'exploitation du parc permettent d'investir pour améliorer cette attractivité

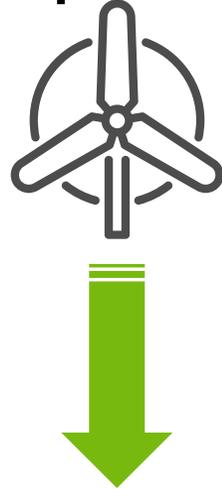
- L'amélioration de la **performance énergétique** d'une habitation a un réel impact positif sur sa valeur.



En parallèle d'un développement de projet EnR, une démarche d'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons peut être mise en place

- Source : Eoliennes et immobilier - ADEME 2022
- Ressource : Performance énergétique : la valeur verte des logements | Notaires de France (www.notaires.fr)
- Ressource : <https://decrypterlenergie.org/les-eoliennes-ont-elles-un-impact-sur-la-valeur-immobiliere-des-habitations>

Démontage : la loi impose de retirer l'intégralité de la fondation et de recycler 95% de l'éolienne



Exploitation de 25 à 30 ans



PROVISIONS

Arrêté 26 août 2011 modifié le
22 juin 2020

75 000 €/ par éolienne de 2 MW et 25 000€
par MW supplémentaire

RECYCLAGE

Arrêté 26 août 2011 modifié 10
décembre 2021

- ❖ Fondation intégralement démontée
- ❖ Eolienne recyclée à 95%

- Source : Légifrance, Arrêté du 22 juin 2020 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056014/>





Commune de Matour – Thierry IGONNET
mairie@matour.fr
03 85 59 70 20

Commune de Pierreclos – Rémy MARTINOT
mairie.pierreclos@wanadoo.fr
03 85 36 69 69

Commune de Tramayes – Michel MAYA
contactmairie@tramayes.fr
03 85 50 51 18

BayWa r.e. France – Kilian ALVAREZ
kilian.alvarez@baywa-re.fr
06 98 36 76 40

SEM SELER – Benjamin BOUTAIN
bboutain@seler.fr
06 26 31 01 80

Energie Partagée – Simon MATHIEU
simon.mathieu@energie-partagee.org
06 76 03 16 93



**Merci de
votre
attention**